



EHPAD LES AMANDIERS



LIVRET D'ACCUEIL DE L'EHPAD LES AMANDIERS

AVENUE DE TOURBES

34120 NEZIGNAN L'EVEQUE

Tel : 04.67.90.45.35

Fax : 04.67.90.45.36

Email : ehpad@ville-nezignan.fr





IMPLANTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD « Les Amandiers » est situé à Nézignan-L'Évêque, à 4 km de Pézenas, 20 km de Béziers, 50 km de Montpellier et 15 km de la mer.

A 200 m de la résidence se situe le centre du village, vous y trouverez la mairie, la poste, des commerces, et un arrêt d'autobus.

Nézignan-L'Évêque est un village en circulade, typique languedocien, calme, d'environ 2000 habitants et entouré de vignobles, de figuiers et de diverses plantes méditerranéennes que vous pourrez admirer lors de promenades dans le jardin botanique à quelques pas de la résidence.

Le village est doté d'une magnifique église datant du XII siècle qui possède un autel classé monument historique, un musée d'Art Sacré et un jardin à la française.

L'EHPAD « LES AMANDIERS »

L'EHPAD est un établissement public, agréé à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et à l'Aide Personnalisée au Logement.

Il accueille les personnes âgées à partir de 60 ans, ou moins de 60 ans, sur autorisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, valides, semi-valides ou dépendantes, seules ou en couple. Il peut accueillir 45 personnes hébergées de façon permanente et dispose de deux places en accueil de jour.

SON ORGANISATION

L'établissement est administré par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, présidé par son maire, qui se réunit à la demande de la directrice de l'établissement, afin de prendre toutes les décisions intéressant le fonctionnement de la résidence dans les domaines de la finance et de la gestion courante.





L'établissement dépend du Conseil Départemental de l'Hérault, et propose un budget basé sur une convention tripartite, comprenant l'hébergement, la dépendance et les soins.

Le comptable de la résidence est un agent du Trésor public, installé à la Trésorerie d'Agde. Son rôle est d'une part de vérifier que les règles des finances publiques sont respectées et d'autre part d'exécuter les paiements et d'encaisser les recettes.

La Directrice est responsable de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration, et assure la conduite générale de l'établissement. Elle est garante de la qualité des prestations et du confort de vie des résidents, ainsi que la sécurité, de l'hygiène et de l'application des règles déontologiques en direction des personnes et des biens.

Le personnel est à la disposition des résidents, des familles et des visiteurs. Il est composé d'une équipe de 40 personnes (équivalent 33 ETP) :

- 1 directrice,
- 1 secrétaire comptable,
- 1 secrétaire
- 1 médecin coordonnateur,
- 3 infirmiers dont 1 infirmier référent,
- 12 aides-soignantes,
- 1 psychologue,
- 1 ergothérapeute
- 9 agents de service,
- 1 animatrice,
- 1 Agent technique
- 1 lingère, 1 cuisinier et 2 aide-cuisiniers.

MISSIONS ET VALEURS

L'adaptation de la structure et des services aux besoins, la continuité du service, la qualité des bonnes pratiques professionnelles et la qualité humaine des agents se situent au cœur de notre prise en charge envers la personne accueillie. La mission de l'établissement est d'accueillir 45 résidents valides, semi-valides ou dépendants de plus





de 60 ans et de les accompagner dans tous les actes de la vie quotidienne. Pour mener à bien cette mission, l'équipe est animée par un ensemble de valeurs qui accompagnent leur action au quotidien :

- Reconnaître la personne comme un être unique et historique : être à l'écoute des besoins spécifiques de chaque résident et offrir une prise en charge individualisée à chacun autour d'un projet personnalisé,
- Reconnaître la personne comme un être inter relationnel : favoriser les liens familiaux et amicaux, ouvrir la résidence sur l'extérieur et cultiver la diversité des rapports sociaux dans le cadre de relations libres et respectueuses,
- Reconnaître la personne comme l'expression d'une volonté libre et autonome : favoriser le maintien de l'autonomie en adéquation avec la volonté de chacun.

VOTRE LOGEMENT

L'EHPAD dispose de 45 studios d'environ 25 m² avec terrasse et équipés d'une salle de bain individuelle adaptée aux personnes âgées.

Toutes les chambres sont équipées d'un mobilier fonctionnel : lit médicalisé, téléphone, prise de télévision et d'appel malade.

Votre studio peut être entièrement meublé par l'EHPAD mais vous avez également la possibilité d'apporter votre mobilier tout en personnalisant votre intérieur.





En complément du logement attribué, le résident a accès aux locaux et équipements collectifs suivants:

- Accueil,
- Salle de restaurant,
- Salle d'animation
- Salon de télévision,
- Salle à manger,
- Jardin d'hiver,
- Salon de coiffure,
- Salon d'esthétique,
- Salle de consultation du médecin.

➤ Extension de l'établissement :

En 2014 une extension a été créée comprenant 8 studios pouvant être fermée la nuit, une salle d'activités, un vestiaire et une salle de repos pour le personnel ainsi qu'une buanderie.





L'extérieur de cette extension a été aménagé en jardin thérapeutique clôturé permettant ainsi la déambulation des résidents sans risques.

Certains locaux de l'établissement sont réservés à l'usage professionnel et sont interdits aux personnes accueillies ou à toutes personnes extérieures.

Il s'agit :

- De l'infirmierie,
- Des cuisines et de ses annexes,
- De la lingerie et de ses annexes,
- Des bureaux administratifs,
- De la salle du personnel.

Ces locaux sont identifiés afin que l'ensemble des personnes accueillies et de leur famille, ainsi que les autres acteurs de l'établissement puissent les repérer et les distinguer.

LE LINGE

Le linge hôtelier (draps, alèses) est fourni par l'établissement. Votre trousseau de linge personnel sera marqué et entretenu par un prestataire de service pris en charge par l'établissement.

LES REPAS

Les repas sont confectionnés en interne, dans le respect du plan de maîtrise sanitaire et sont adaptés aux divers régimes alimentaires. Les menus sont consultables à la semaine dans l'espace de vie. Le service est assuré par le personnel de l'établissement.

Vous avez la possibilité d'inviter des personnes extérieures à déjeuner, en prévenant le personnel 24 heures à l'avance. Les repas des invités sont servis dans un petit salon prévu à cet effet. Le règlement s'effectue au secrétariat, pour un montant de 8€ le repas.





Les repas sont servis dans la salle à manger et le petit déjeuner vous est proposé en chambre ou en salle de restaurant selon vos envies ou votre heure de lever.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner de 7h30 à 8h30 et Buffet petit-déjeuner proposé en salle de restaurant
- Déjeuner de 12h00 à 13h15
- Goûter de 15h30 à 16h15
- Dîner de 18h45 à 19h30

SECURITE

Deux ascenseurs sont prévus pour éviter les chutes dans les escaliers. Les couloirs sont tous munis de mains courantes et de surfaces tactiles au sol pour personnes malvoyantes. Votre sécurité est essentielle.

LA SURVEILLANCE MEDICALE

L'établissement est médicalisé, les soins sont réalisés par du personnel qualifié et compétent. La coordination médicale est assurée par un Médecin coordonnateur et un Infirmier référent. Deux infirmières préparent les médicaments prescrits et sont responsables de l'exécution des soins. Une équipe d'aides-soignantes réalise quotidiennement les soins de nursing des résidents. Chaque personne âgée possède un dossier médical et bénéficie d'une prise en charge individualisée.

Ainsi, toutes les aides aux actes de la vie quotidienne dont vous pouvez avoir besoin (nursing, transferts, habillage, repas...), sont réalisées par le personnel, paramédical et agents de service.

Nous assurons la livraison et la gestion des médicaments, la fourniture gratuite des piluliers et des protections si nécessaire. Nous avons également à votre disposition un pôle médical équipé d'un bureau médical et d'une salle de consultation ainsi que d'une infirmerie.





L'établissement est équipé d'un espace ergonomique équipé d'espaliers et de barres de maintien afin d'optimiser le travail avec les kinésithérapeutes.

Le suivi médical de chaque résident est informatisé et sécurisé. Il est mis à jour quotidiennement par l'équipe pluridisciplinaire afin d'assurer un suivi médical efficient.

Chaque résident à la liberté de choisir son professionnel de santé.

SURVEILLANCE NOCTURNE

Deux veilleuses de nuit sont présentes chaque soir dans l'établissement, dont une aide-soignante. Elles répondent aux appels et assurent une série de rondes régulières dans les chambres, pour s'assurer de la continuité des soins des résidents et de leur sécurité.

COIFFURE, PEDICURE, ESTHETICIENNE

Une coiffeuse propose ses services dans notre salon de coiffure toutes les semaines, sur rendez-vous.

Une esthéticienne vient régulièrement sur rendez-vous, nous disposons d'un salon réservé à cet effet pour votre bien-être.

Des pédicures interviennent également sur rendez-vous au sein de la résidence.

Ces différentes prestations sont à votre charge.

LE COURRIER

Vous pouvez expédier vos correspondances en les déposant au secrétariat le matin. Une distribution du courrier est effectuée chaque jour du lundi au vendredi.

LE CULTE

Un prêtre vient célébrer la messe une fois par mois et de façon hebdomadaire, un moment de prière a lieu le lundi.

Vous êtes libre de faire appel au ministre du Culte de votre choix.





LOISIRS ET ANIMATION

L'animation au sein de l'EHPAD occupe une place centrale dans la vie de l'établissement. Une animatrice vous propose des activités régulières, et diversifiées de façon hebdomadaire.



De nombreux intervenants extérieurs viennent aussi tout au long de l'année dans le but de vous apporter plaisir et moments de convivialité partagés : chorale, musicothérapie, ateliers maintien de l'autonomie avec l'ergothérapeute, atelier poésie avec la psychologue, spectacles...

Un jeune volontaire en service civique est présent tous les après-midi afin de vous proposer diverses activités et des moments de convivialité en groupe ou individuels.

L'EHPAD a créé l'association « Animâge » qui a pour but de promouvoir l'animation de ses résidents en organisant des événements comme un marché aux fleurs, concerts en plein air etc... ; tous les bénéfices sont réservés aux résidents de la résidence.





VISITES ET SORTIES

Vous pouvez bien entendu recevoir des visites, de préférence entre 10h30 et 19h. Vous pouvez également sortir librement tous les jours.

En cas d'absence lors d'un repas, la nuit, ou pour une période prolongée, nous demandons aux résidents d'en informer la direction au moins 24 heures à l'avance, pour la bonne marche du service et éviter toutes recherches inutiles par le personnel.

QUELQUES REGLES DE VIE COMMUNE

Afin de préserver les libertés et le quotidien de chacun, il vous est recommandé :

- d'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision,
- de vous conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement,
- de ne pas fumer dans les chambres et les lieux de vie commune,
- de respecter le matériel de l'établissement,
- de vous conformer aux horaires en vigueur dans l'établissement. Pour votre sécurité et celle des autres résidents. Lisez attentivement les notes d'information qui vous seront remises lors de votre arrivée et sur lesquelles sont portées les consignes en cas d'incendie.

VOTRE ADMISSION

Un dossier administratif est constitué au moment de votre inscription, sur présentation des pièces suivantes :

- Le livret de famille,
- La carte d'assuré social (CPAM/MSA...), et la carte de mutuelle,
- Un certificat médical et l'avis du médecin traitant,
- Les avis d'imposition de l'année N et N-1 (ou non-imposition),
- Les Justificatifs des pensions de retraite,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Une carnet de timbres





Lors de votre admission, il est demandé un bilan bucco-dentaire effectué par un chirurgien-dentiste.

Lors de votre entrée, vous recevrez un livret comprenant le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour (signé entre le directeur et le résident ou son représentant), le conseil d'établissement et les consignes de sécurité.

Le personnel administratif de l'établissement est à votre disposition pour tous renseignements et se fera un plaisir de vous faire visiter notre établissement.

LE PRIX DE JOURNEE

Une fois par an, un arrêté émanant du Conseil Départemental de l'Hérault, fixe le prix de journée, hébergement et dépendance. L'Agence Régionale de Santé fixe annuellement la dotation soin.

Le loyer est dû en fin de mois (terme échu). Ce prix d'hébergement ne prend pas en compte le coiffeur, la pédicure et le téléphone.

Le secrétariat de la résidence peut vous aider pour constituer des dossiers d'Allocation Logement (APL).

